

# Les infos de la Ville de Seraing

## BIENTÔT UN PARKOUR PARK DANS LE PARC DES MARÊTS?

**Dans le cadre du projet SeRaMCo (matières premières secondaires pour les produits préfabriqués en béton), la Ville de Seraing accueillera un projet pilote de mobilier urbain en béton préfabriqué produit par l'entreprise PREFER à partir de déchets de construction. C'est donc un tout nouvel espace extérieur qui permettra aux mordus de parkour de pratiquer leur passion en plein air.**

### Concrètement, en quoi consiste le projet SeRaMCo?

SERAMCO est un projet de recherches Européennes qui vise à trouver une solution plus écologique et circulaire afin de recycler et réutiliser les matériaux issus de la démolition de bâtiments et de routes pour fabriquer de nouveaux éléments de construction.

### Pourquoi de telles recherches ?

Actuellement, seul 2% des déchets de démolition sont réutilisés afin de recréer les produits d'origine (bétons). Le but du projet est de recycler un maximum de ces déchets auparavant inutilisés ou sous-évalués pour créer des produits préfabriqués en béton et des ciments de qualité à des coûts comparables aux produits conventionnels.

### Le projet pilote: Parkour Park chez nous à Seraing!

L'équipe du projet s'est accordé sur l'idée de construire un grand parkour parc de plus de 600m<sup>2</sup> dans le parc des Marêts. Les ingénieurs ayant fini leur mission, l'ancienne dalle de béton sera bientôt démolie et remplacée par une dalle amortissante sécurisante ayant des fondations solides afin d'accueillir les citoyens dans les meilleures conditions.

Aussi, après avoir travaillé des mois à l'élaboration théorique des

modules du futur Parkour Park, l'entreprise Préfer (Préfabrication et Ferrailage), partenaire du projet, commencera le coulage de ces gros blocs dès la fin du mois de mars.

Par ailleurs, le béton est un matériau tout à fait adéquat pour les infrastructures de Parkour. La souplesse dans le design des éléments permettra de mettre en évidence des formes et fonctions classiques permettant la pratique de ce sport.

Pour la Ville de Seraing, la création d'un Parkour Park contribue aux objectifs du Master Park, et complète idéalement la revalorisation des parcours VITA.

L'inauguration du parkour Park se déroulera à l'automne 2021.



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ville de Seraing



Wallonie

Annexe 27

1) Conformément à l'article D.VIII.1 du Code du Développement Territorial (CoDT), est organisée une enquête publique relative à l'abrogation d'un schéma d'orientation local.

Le projet consiste en l'abrogation du schéma d'orientation local n°41.1 dit «Quartier de l'église à BONCELLES» et du plan d'expropriation qui l'accompagne.

(1) La personne ou l'autorité à l'initiative de l'abrogation est la Ville de SERAING.

(1) L'autorité compétente pour abroger est le Gouvernement wallon.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: cité administrative, service de l'urbanisme, place Kuborn 5, 4100 SERAING:

- (3) les jours ouvrables (UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS);

- (1) (4) les jeudis 08/04/2021, 15/04/2021, 22/04/2021 et 29/04/2021 jusqu'à 20 h (UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS);

Pour les consultations jusqu'à 20 heures et les jours ouvrables, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de (5) M. Christian Coelmont, téléphone :04/330.86.93, mail: c.coelmont@seraing.be

L'enquête publique est ouverte le 07/04/2021 et clôturée le 06/05/2021

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal:

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante: cité administrative, service de l'urbanisme, place Kuborn 5, 4100 Seraing

- par télécopie au numéro: 04/330.86.15

- remises à (5) M. Christian Coelmont dont le bureau se trouve à l'Hôtel de Ville de Seraing, place communale 4100 Seraing

L'enveloppe, la télécopie portera la mention: enquête abrogation SOL Boncelles

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de (5) M. Christian Coelmont ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante: cité administrative, 6ème étage, place Kuborn 5, 4100 SERAING, le 06/05/2021 à 16h30.

(1) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé(e) de donner des explications sur le projet - est (5) M. Christian Coelmont dont le bureau se trouve à l'Hôtel de Ville de Seraing, place communale 4100 Seraing

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques principales du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Un jour par semaine jusqu'à 20 heures.

(5) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, le conseiller en environnement, le collège communal ou l'agent communal désigné à cette fin.

(6) Non obligatoire.

Le Collège communal

B. ADAM  
Directeur général f.f.

F. BEKAERT  
Bourgmestre